

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1996

30 juillet 2014

SOMMAIRE

BPER International Sicav	95772	Eurokobuild S.A.	95766
C2NT Import Export S.A.	95769	European Healthcare Investments S.à r.l.	95763
Caliper Acquisition International S.à r.l.	95762	Euroscan S.A.	95766
Carpathian Cable Investments S.à r.l.	95763	Evertrans S.A.	95767
Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l. ...	95764	Eviend S.à r.l.	95767
Centrum J Luxembourg S.à r.l.	95765	F & Chrome S.à r.l.	95767
Compagnie des Mines et Métaux S.A.	95766	F & Chrome S.à r.l.	95770
CP (Luxco) II S.à r.l.	95767	Fleurs Marnie S.à r.l.	95769
Cressida S.à r.l.	95768	Freetop Invest S.A.	95772
CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l.	95768	Frena Intermediate Holdings S.à r.l.	95770
CS European Commercial No 1 S.à r.l. ...	95768	G.C.M. International S.A.	95771
CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l.	95769	Gestamp Funding Luxembourg S.A.	95808
DB PEP V	95770	Ginaud Investissements S.à r.l.	95808
D'co S.à r.l.	95769	Goodman Harvest Logistics (Lux) S.à r.l.	95772
D.E.D. Toitures S.à r.l.	95769	HGS Luxembourg LLC, S.C.S.	95771
Dheune SA	95764	Ikano Capital S.A.	95808
Dheune SA	95765	Islay S.A.	95771
Dheune SA	95762	Luxtrac S.A.	95772
DHH S.à r.l.	95768	NewOne	95774
DKTrans S.A.	95763	Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR	95773
DWS Invest	95763	Politana S.à r.l.	95777
East Comedy Investments S.A.	95763	RI-Invest S.A.	95779
EasyTech	95764	Samsonite International S.A.	95792
Ebuzzing	95765	Schengen RCG Re SCA	95789
E-Connect Online Marketing S.à r.l.	95770	Seal Hill Holding S.à r.l.	95787
Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR	95764	Shire Luxembourg S.à r.l.	95783
Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR	95762	Tamweelview European Holdings S.A. ...	95799
Egerton Holding S.A.	95764	Team Protec	95805
Elle Energy S.A.	95765	Techniplas Holdings 2 S.à r.l.	95796
Eltop Holdings S.A.	95766	Togala Lux S.à r.l.	95804
Entertainment Concepts S.A.	95762	TwinLux ValueInvest S.A.	95803
Etira S.A.	95766	TwinLux ValueInvest SICAV-SIF	95803
Eurest Luxembourg S.A.	95770	Union Investment Luxembourg S.A.	95806
		United Artists Growing Holding S.A.	95771

Caliper Acquisition International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 166.851.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2014.

Caliper Acquisition International S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014074499/14.

(140088396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Entertainment Concepts S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.819.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074624/10.

(140088434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Edmond de Rothschild Euroopportunities S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 117.202.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 31 mars 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074623/14.

(140088414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Dheune SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.197.

Extrait du Procès-Verbal de la Réunion du Conseil d'Administration tenue le 5 novembre 2013

Résolution unique;

Le Conseil d'Administration décide de renouveler avec effet immédiat le mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire Annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DHEUNE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014074606/16.

(140088428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Carpathian Cable Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 107.814.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014074503/9.
(140087935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

DWS Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 86.435.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014074617/9.
(140088420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

DKTrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 48.358.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014074613/10.
(140087580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

European Healthcare Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.744.700,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 159.484.

Par résolutions prises en date du 21 mai 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Nomination de Gary Pritchard, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Louis Goodman Elson, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ, Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 mai 2014.
Référence de publication: 2014074626/15.
(140088106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

East Comedy Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 20, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 136.196.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2014.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014074619/11.
(140087882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Carpathian Cable Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.325.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 104.285.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014074505/9.

(140088063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 154.205.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg le 31 mars 2014:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers, 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074622/14.

(140088493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

EasyTech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5369 Schuttrange, 5, Um Kallek.
R.C.S. Luxembourg B 176.169.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074620/10.

(140088297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Egerton Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 73.112.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074635/10.

(140088440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Dheune SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 142.197.

Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DHEUNE SA
Société Anonyme

Référence de publication: 2014074608/11.

(140088518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Centrum J Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 85.357.

Les comptes annuels arrêtés au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Centrum J Luxembourg S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014074509/12.

(140088220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Elle Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 67.984.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074636/10.

(140087639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Ebuzzing, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 113.995.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074621/10.

(140088241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Dheune SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.197.

*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 novembre 2013**Deuxième résolution*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat d'Administrateur de Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, de Monsieur Pierre LENTZ, Expert-comptable, né à Luxembourg le 22.04.1959, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg et de Monsieur Gerdy ROOSE, Expert-comptable, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DHEUNE SA

Société Anonyme

Référence de publication: 2014074607/22.

(140088428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Compagnie des Mines et Métaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 6.970.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074572/9.

(140088231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Eltop Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 73.813.

Par la présente, nous démissionnons de notre poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat de la société ELTOP HOLDINGS S.A., 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg inscrite au RCS Luxembourg B73813.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

FIDEX AUDIT S.à.r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2014074637/12.

(140087814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Euroscan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 122.270.

La présente pour vous informer que nous démissionnons notre mandat de commissaire au compte auprès de la société EUROSCAN S.A. (B 122.270) et ceci avec effet immédiat.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Capital Immo Luxembourg (anc. LPF LUX S.à.r.l.)

Signature

Référence de publication: 2014074648/12.

(140087482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Etira S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 97.432.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2014074645/12.

(140087893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Eurokobuild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 61.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074647/9.

(140087764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CP (Luxco) II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.968.808,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 128.966.

—
Par résolutions prises en date du 21 mai 2014, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Fabio Giuseppetti, avec adresse au 15, Crick Road, OX2 6QL Oxford -Oxfordshire, Royaume-Uni, de son mandat de gérant avec effet immédiat;

2. Nomination de Gary Pritchard, avec adresse professionnelle au 33, King Street, SW1Y 6RJ Londres, Royaume-Uni, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014074576/15.

(140088108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Evertrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 182.679.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire du 7 Mai 2014 a décidé

- de fixer à trois le nombre d'administrateurs

- de nommer deux administrateurs supplémentaires

Mme Danielle SCHROEDER, directeur de société, 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg

M. Theodoros VASILAKIS, homme d'affaires, 31, Viltanioti Str., 14564 Kifissia, Athènes, Grèce

jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019

- de nommer commissaire aux comptes la société

KOBU S.à r.l., ayant son siège social au 6-12 Rue du Fort Wallis, L-2714 Luxembourg, RCS Luxembourg B84077

en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire FIDEX AUDIT S.à r.l.

jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2019.

EVERTRANS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2014074649/20.

(140087631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Eviend S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 81.509.250,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.649.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074650/9.

(140087877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

F & Chrome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich.

R.C.S. Luxembourg B 162.244.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014074653/10.

(140087920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Cressida S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 134.101.

—
Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 5 mars 2014

L'assemblée prends note que désormais le gérant, la société Nantin Limited, Registre de Commerce de Ras Al Khaimah - Rak Investment Authority No. A013/05/13/6519, avec siège social à Immeuble Al Fardan Properties, Baniyas Road, Floor 10, Deira, Al Sabkha, 40992 Dubai, United Arab Emirates, n'est plus représentée par Mme Mary Grace Alvarez, né le 27.09.1983 à Quezon City, Philippines, femme d'affaires, résident à Al Owais Building, Dubai, Al Rigga Road, 186878 Dubai, United Arab Emirates.

A été nommé nouveau représentant, Mme Rosebel Olano Lepana, née le 12 septembre 1980 à Roxas City, Philippines, résident à Abubaker Sultan H. Bushalat Building, 124/6 Street DM No5 Muraqabat, flat 10, 71444 Dubai, United Arab Emirate.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mars 2014.

Cressida S.à r.l.

Référence de publication: 2014074577/19.

(140087673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CS European Commercial Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.796.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014074578/10.

(140088331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CS European Commercial No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 135.353.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014074579/10.

(140088330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

DHH S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 180.294.

—
Rectificatif des statuts coordonnés déposé en date du 23 mai 2014 (L140086172)

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2014074610/15.

(140088343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 35.891.

En date du 8 mai 2014, la société Antan Holding S.A. domiciliée au 3, Place Dargent, L-1413 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 80926, est devenue propriétaire des 900 parts sociales de CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l. cédées sous seing privé par Monsieur Roger Caurla.

Certifié sincère et conforme

Pour CTP, Companies & Trusts Promotion S.à r.l

Référence de publication: 2014074580/12.

(140088151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

C2NT Import Export S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3895 Foetz, rue de l'Industrie, Coin des Artisans.

R.C.S. Luxembourg B 109.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074583/10.

(140087873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

D.E.D. Toitures S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 121, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 168.485.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MORBIN Nathalie.

Référence de publication: 2014074584/10.

(140087513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

D'co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 81-82, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 102.708.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/05/2014.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2014074585/12.

(140087608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Fleurs Marnie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5550 Remich, 2, rue du Camping.

R.C.S. Luxembourg B 166.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074663/10.

(140087414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

DB PEP V, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 159.072.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014074600/10.

(140088150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

E-Connect Online Marketing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 67, rue de Hollerich.
R.C.S. Luxembourg B 180.073.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074618/10.

(140088294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

F & Chrome S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 117, avenue Gaston Diederich.
R.C.S. Luxembourg B 162.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2014074654/10.

(140087963) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Eurest Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3372 Leudelange, 19, rue Léon Laval.
R.C.S. Luxembourg B 19.293.

Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074646/10.

(140087888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Frena Intermediate Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.057.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 Mai 2013.

Frena Intermediate Holdings S.à r.l.

M.P. Galliver

Manager

Référence de publication: 2014074668/14.

(140088398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Islay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 172.554.

1. Madame Nadia UWIMANA, employée privée née le 15/08/1980 à Nyarugenge-Kigali (Rwanda) et demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg est cooptée comme administrateur en remplacement de Mademoiselle Carole DALLA VALERIA. Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale de 2018.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

P. STOCK / F. DUMONT

Administrateur et président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2014073867/13.

(140086616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

HGS Luxembourg LLC, S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 156.125.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

HGS Luxembourg LLC S.C.S

TMF Luxembourg S.A

Signature

Domiciliary Agent

Référence de publication: 2014073816/15.

(140087358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

United Artists Growing Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 76.845.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signature

Référence de publication: 2014074273/12.

(140086959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

G.C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 92.890.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 1^{er} avril 2014.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Jean-Marie LEGENDRE et les sociétés FMS SERVICES S.A. et S.G.A. SERVICES S.A., sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans

Pour la société

G.C.M. INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2014074687/14.

(140087493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

BPER International Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 61.517.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPER International Sicav
UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.
Francesco Molino / Guillaume André
Director / Director

Référence de publication: 2014074488/13.

(140087842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Freetop Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R.C.S. Luxembourg B 148.515.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014074685/10.

(140088282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Goodman Harvest Logistics (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 175.735.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 26. Mai 2014.
Für gleichlautende Abschrift
Für die Gesellschaft
Maître Carlo WERSANDT
Notar

Référence de publication: 2014074701/14.

(140087807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Luxtrac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4676 Differdange, 16, rue Theis.
R.C.S. Luxembourg B 85.400.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 mai 2014 que les mandats suivants ont été renouvelés pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2019:

Administrateurs:

- 1) REISDORF Victor, retraité, demeurant à L-4612 Niedercorn, 21, rue du Kirchberg (administrateur-délégué)
- 2) PHILIPPE Alphonse, pensionné, demeurant à L-4436 Belvaux, 28, rue Dicks-Lentz (administrateur)
- 3) REISDORF-KLAES Annette, sans état, demeurant à L-4612 Niedercorn, 21, rue du Kirchberg (administrateur)

Commissaire aux comptes:

WOLTZ-URBING Michèle, employée privée, demeurant à L-6911 Roodt-sur-Syre, 2, rue du Bois

Référence de publication: 2014074877/17.

(140087965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 2, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 138.053.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den fünfzehnten Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCIENEN:

Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung Partners Group Management I S.à r.l., mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B134.852,

hier ordnungsgemäss vertreten durch Warburg Invest Luxembourg S.A., mit Sitz in L-1413 Luxembourg, 2, Place Dargent, hier vertreten durch Herrn Hermann Knödgen, Administrator, geschäftsansässig in Luxemburg,

auf Grund eines Zirkularbeschlusses der Partners Group Management I S.à r.l., welche gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt bleibt.

Die Komparentin handelt in ihrer Eigenschaft als Manager der Kommanditaktiengesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR, mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, Die Komparentin, handelnd wie vorerwähnt, hat den amtierenden Notar ersucht folgende Feststellungen zu beurkunden:

I - Die Gesellschaft Partners Group Global Value 2008 S.C.A., SICAR (hiernach "Gesellschaft"), mit Sitz in L-2180 Luxembourg, 2, Rue Jean Monnet, H.G.R. Luxemburg Nummer B 138.053, wurde gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 8. April 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1159 vom 13. Mai 2008, und deren Satzung wurde zuletzt abgeändert durch Urkunde des unterzeichneten Notars vom 21. März 2014.

II.- Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.531.207,83 (zwei Millionen fünfhunderteinunddreißig zweihundertsieben Euro und dreiundachtzig Cent) eingeteilt in

2.303.190,02 (zwei Millionen dreihundertdreitausend einhundertneunzig Komma nullzwei) Manager-Aktien und 228.017,813 (zweihundertachtundzwanzigtausend siebzehn Komma achteinsdrei) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

III.- Die Gesellschaft hat ein genehmigtes Aktienkapital von zehn Millionen Euro (10.000.000,- EUR) und ist aufgeteilt in:

- fünf Millionen (5.000.000) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie; und
- fünf Millionen (5.000.000) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,- EUR) pro Aktie.

IV.- Artikel 5 der Satzung, welcher die Voraussetzungen für ein genehmigtes Kapital schafft, beinhaltet folgende sachdienliche Angaben:

Der Manager ist berechtigt, im Rahmen der betragslichen Begrenzung des genehmigten Aktienkapitals Aktien wie folgt auszugeben:

- jede Vorzugsaktie wird zu einem Zeichnungspreis von insgesamt ein tausend Euro (1.000,- EUR) ausgegeben (d.h. Nominalwert von 1,- EUR zuzüglich Emissionsagio von 999,- EUR); und
- jede Manager-Aktie wird zu einem Zeichnungsbetrag von einem Euro (1,- EUR) zuzüglich Emissionsagio von null (0) bis einem (1,-) Euro ausgegeben.

Die Gesamtsumme der von einem Gesellschaftsinvestor an die Gesellschaft getätigten Zahlungen (d.h. Nominalwert und Emissionsagio) werden als "Kapitaleinlagen" bezeichnet.

Der Manager kann im Rahmen des genehmigten Kapitals bis zum 14. August 2018 Aktien ausgeben. Diese Periode kann jedoch durch Aktionärsbeschluss, der gemäß den Regeln für die Änderung dieser Satzungen gefasst wurde, verlängert werden.

Der im Namen der Gesellschaft handelnde Manager verfügt über eine umfassende Kompetenz, das Vorgehen bei der Aufnahme von Investoren, bei Kapitalabrufen und bei Zahlungen, die auf Kapitalabrufe folgen, zu regeln.

V.- Gemäß Beschluss vom 10. Februar 2014 hat der Manager entschieden, im Rahmen des genehmigten Kapitals, das Gesellschaftskapital um EUR 64.799,04 (vierundsechzigtausend siebenhundertneunundneunzig Euro und vier Cent) zu erhöhen, durch die Ausgabe von:

- 5.837,218 (fünftausendachthundertsiebenunddreißig Komma zweieinsacht) neuen Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben mit einem Emissionsagio von EUR 999,- (neunhundertneunundneunzig Euro),
- 58.961,820 (achtundfünfzigtausend neunhunderteinundsechzig Komma achtzwei null) Manager-Aktien mit einem Nominalwert von je einem Euro (1,- EUR), ausgegeben ohne Emissionsagio.

Die Zeichnung und die Einzahlung der neuen Aktien ergeben sich aus den Zeichnungs- und Einzahlungsbelegen übermittelt durch die Komparentin, vertreten wie vorerwähnt, und der Nachweis wurde dem unterzeichneten Notar erbracht, dass die Gesellschaft von den Zeichnern im Verhältnis ihrer Zeichnung, den Gesamtbetrag erhalten hat.

VI.- Dass aufgrund der oben genannten Beschlüsse und Entscheidungen, der Manager beschliesst Paragraph (b) von Artikel 5 der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

" Art. 5. Aktienkapital. (Paragraph b).

(b) Die Gesellschaft hat ein Aktienkapital von EUR 2.596.006,87 (zwei Millionen fünfhundertsechszwanzigttausend sechs Euro und siebenundachtzig Cent) eingeteilt in

2.362.151,840 (zwei Millionen dreihundertzweiundsechszwanzigttausend einhunderteinundfünfzig Komma achtviernull) Manager-Aktien und

233.855,031 (zweihundertdreiunddreißigttausend achthundertfünfundfünfzig Komma nulldreieins) Vorzugsaktien mit einem Nominalwert von einem Euro (1,-EUR) pro Aktie."

Englische Version von Artikel, Paragraph b)

Art. 5. Share capital. (paragraph b).

(b) The Corporation has a capital of EUR 2.596.006,87 (two million five hundred ninety-six thousand six Euro and eighty-seven Cent) represented by

2.362.151,840 (two million three hundred sixty two thousand one hundred fifty one point eight-four-zero) Manager Shares and

233.855,031 (two hundred thirty three thousand eight hundred fifty five point zero-three-one) Ordinary Shares of a par value of EUR 1.- (one Euro) per Share.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr EUR 3.500,- abgeschätzt.

WORÜBER URKUNDE, errichtet wurde in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: H. KNÖDGEN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/23077. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 27. Mai 2014.

Référence de publication: 2014074978/89.

(140087815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

NewOne, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6991 Rameldange, 2, rue du Rham.

R.C.S. Luxembourg B 187.248.

—
STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-deuxième jour de mai.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Sébastien CARCONE, dirigeant d'entreprises, né à Paris le 14 janvier 1968 demeurant à L-6991 Rameldange, 2, rue du Rham.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer par les présentes et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes, par le souscripteur, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et gestion de tous titres, valeurs mobilières et droits sociaux dans toutes sociétés, toutes activités d'étude de réalisation commerciales en matière de communication et de publicité sous toutes formes: publicité directe, promotion, animation; toutes activités de graphismes, gestion de l'informatique et de la communication par tous moyens; toutes activités de conseils aux entreprises; toutes prestations de conseils en

communication écrite, audiovisuelle ou faisant appel aux nouvelles technologies d'édition, de production et de distribution musicale, la vente d'espace publicitaire. Impressions numérique, création de sites internet, impressions 3D.

Dans le cadre de son activités, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement

Elle pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «NewOne».

Art. 5. Le siège de la Société est établi à dans la commune de Niederanven.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingt-quatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

En cas d'associé unique, les cessions et transmissions, sous quelque forme que ce soit, de parts sociales sont libres.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé à un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième lundi du mois de juin de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2014.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, le comparant préqualifié, déclare souscrire les cent vingt-quatre (124) parts sociales comme suit:

Monsieur Sébastien CARCONE, pré-qualifié, 124 parts
TOTAL: cent vingt-quatre parts sociales 124 parts

La libération intégrale du capital social a été faite par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille euros (EUR 1.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social souscrit, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).

2.- Est nommée gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Sébastien CARCONE, dirigeant d'entreprises, né à Paris le 14 janvier 1968 demeurant au L-6991 Rameldange, 2, rue du Rham.

3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-6991 Rameldange, 2, rue du Rham.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social tel que modifié ci-dessus, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. CARCONE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 23 mai 2014. Relation: DIE/2014/6475. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074935/162.

(140087478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Politana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 151.407.

In the year two thousand fourteen, on the fourteenth of May at 3.00 p.m..

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg),

There appeared:

KIPLER (PTC) INC., incorporated under the laws of the British Virgin Islands, with registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

represented by Mrs. Danielle SCHROEDER, company manager, with professional address in L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy hereto annexed.

The appeared party is the single shareholder of "POLITANA S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée, established and having its registered office at 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 151407), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Edouard Delosch on 12 February 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 662 of 29 March 2010.

The appearing single shareholder requires the notary to record the following:

I.- The agenda of the meeting is the following:

95778

Agenda:

a) Decision to wind up the Company and to put the Company into liquidation.

b) Appointment of the company "KIPLER (PTC) INC.", as liquidator and determination of its powers.

II.- The proxy of the represented shareholder, signed «ne varietur» by the appearing party and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- The following resolutions have been taken:

First resolution

The single shareholder resolves to proceed with the dissolution of the company "POLITANA S.à r.l." and to decide the opening of the liquidation as of today.

Second resolution

The single shareholder resolves to appoint as liquidator of the Company:

"KIPLER (PTC) INC.", BVI Company number 1003645, having its registered office at 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

The liquidator is vested with the broadest powers provided by the articles 144 and following of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

The liquidator is allowed to perform all acts provided in article 145 without authorisation of the General Meeting of Shareholders if the latter is required.

The liquidator is dispensed from drawing up an inventory and may refer to the books of the Company.

The liquidator may on his own responsibility and for particular and specific acts delegate a part of his powers determined by the liquidator to one or several third persons to act as his proxies.

Out of the net proceeds of the liquidation, the liquidator is authorised and empowered to make at any time, in one port or in several ports, such distributions in cash as it deems fit, in accordance however with the provisions of the law on commercial companies.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this deed.

The undersigned notary having personal knowledge of the English language, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai à 15.00 heures.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

KIPLER (PTC) INC., société de droit des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands

représentée par Madame Danielle SCHROEDER, directeur de sociétés, avec adresse professionnelle au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en vertu d'une procuration ci-annexée.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée «POLITANA S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 151407), constituée suivant acte notarié pardevant Maître Edouard Delosch en date du 12 février 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 662 du 29 mars 2010.

Lequel associé unique a requis le notaire instrumentant de noter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

a) Décision de dissoudre la Société et de prononcer sa liquidation.

b) Nomination de la société «KIPLER (PTC) INC» en tant que liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs.

II.- La procuration de l'associé unique représenté, signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentaire, restera également annexée au présent acte.

III.- Les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

L'Associé unique décide de procéder à la dissolution de la société «POLITANA S.à r.l.» et de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Seconde résolution

L'Associé unique décide de nommer comme liquidateur de la Société:

«KIPLER (PTC) INC», inscrite au Registre des Sociétés BVI numéro 1003645, ayant son siège social au 3076 Sir Francis Drake's Highway, Road Town, Tortola, British Virgin Islands.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de passer inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Des bénéfiques nets de la liquidation, le liquidateur est autorisé à effectuer, à tout moment, en une ou plusieurs fois, toute distribution en espèces qu'il juge appropriée, eu égard cependant aux dispositions de la loi luxembourgeoise concernant les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, ayant connaissance de la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: D. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/23075. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075017/100.

(140087795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

RI-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.283.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg

THERE APPEARED:

Mr Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, on behalf of the board of directors (the "Board of Directors") of the société anonyme RI-Invest SA (the "Company"), having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, incorporated by deed of the undersigned notary, on 19 October 2012, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial"), N°2857 on 24 November 2012,

by virtue of a delegation of power granted by the Board of Directors in the meeting held on 14 April 2014 (the "Resolutions").

A copy of the Resolutions, after having been signed "ne varietur" by the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The articles of association of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by deed of the undersigned notary, on 21 October 2013, published in the Mémorial n°3147 on 11 December 2013.

The appearing person requested the notary to record the following:

1. Article 5.5 of the Articles provides that:

" 5.5. Authorisation for the Board to increase the share capital.

(a) Size of the authorisation

The authorised capital of the Company is set at EUR 41,000.- (forty-one thousand Euro) represented by 41,000 (forty-one thousand) shares with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each.

(b) Terms of the authorisation

The Board is authorised, during a period starting on 19 October 2012, and expiring on the 5th (fifth) anniversary of such date (the Period), to increase the current share capital up to the amount of the authorised capital, in whole or in part from time to time, (i) by way of issuance of shares in consideration for a payment in cash, (ii) by way of issuance of shares in consideration for a payment in kind and (iii) by way of capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus, with or without an issuance of new shares.

The Board is authorised to determine the terms and conditions attaching to any subscription and issuance of shares pursuant to the authority granted under this Article 5.5, including by setting the time and place of the issue or the successive issues of shares, the issue price, with or without a share premium, and the terms and conditions of payment for the shares.

The Board is authorised to (i) during the Period, (a) issue all those instruments covered in article 32-4 of the Companies Act, including, without limitation, convertible bonds (the Instruments), and (b) issue shares subject to and effective as of the exercise of the rights attached to the Instruments, until, with respect to both items (a) and (b), the amount of increased share capital that would be reached as a result of the exercise of the rights attached to the Instruments is equal to the authorised share capital, and (ii) issue shares pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments until the amount of increased share capital resulting from such issuance of shares is equal to the authorised share capital, at any time, whether or not during the Period; provided that the Instruments are issued during the Period. The shares to be issued following the exercise of the rights attached to the Instruments may be carried out by a payment in cash, a payment in kind or a capitalisation of distributable profits and reserves, including share premium and capital surplus.

The Board is authorised to determine the terms and conditions of the Instruments, including the price, the interest rate, the exercise rate, conversion rate or the exchange rate, and the repayment conditions, and to issue such Instruments.

(c) Authorisation to cancel or limit the pre-emptive rights

The Board is authorised to (i) cancel or limit the pre-emptive rights of the shareholders set out in the Companies Act, as reflected in Article 5.3, in connection with an issue of new shares and Instruments and (ii) cancel or limit the rights of the shareholders to be treated equally for the allocation of shares to be issued by way of capitalisation of distributable profits and distributable reserves, including share premium and capital surplus, under any documents and agreements including, without limitation, convertible loans, option agreements or stock option plans and pursuant to the exercise of the rights attached to the Instruments, within the limit set forth under Luxembourg law.

(d) Recording of capital increases in the Articles

Article 5 of the Articles shall be amended so as to reflect each increase in share capital pursuant to the use of the authorisation granted to the Board under this Article 5 and the Board shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of the recording of such increase and the consequential amendments to the Articles before a notary.”

2. On the basis of the authority granted by the before mentioned article, the Board of Directors of the Company decided, pursuant to the Resolutions, to approve the issue of shares within the authorized share capital while suppressing the pre-emptive subscription right of shareholders in connection with such issue, and resolved to proceed to an increase of the issued share capital of the Company without any preemptive subscription right of twenty seven Euro (EUR 27.-) against the contribution in cash to the share capital of the whole nominal value of the twenty seven (27) new shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to be issued, representing twenty seven Euro (EUR 27.-) for the new shares so issued, together with a contribution of the remainder of the subscription price in an aggregate amount of two millions seven hundred thousand Euro (EUR 2,700,000.-) being an amount of two millions six hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy three Euro (EUR 2,699,973.-) to the share premium account (the “Share Capital Increase”) and consequently to issue twenty seven (27) new ordinary shares in the Company with a par value of one Euro (EUR 1.-) each to Gazprombank (Open Joint-Stock Company), incorporated under the laws of the Russian Federation, having its registered office at 16, bldg. 1, Nametkina st., Moscow, 117420 Russia, registered with the Single State Register of Legal Entities under number 1027700167110 (“Gazprombank”).

3. The Board of Directors resolved to appear before a Luxembourg notary in order to record the Share Capital Increase and the subsequent amendment of article 5.1 of the Articles.

4. As a consequence of the Share Capital Increase, the issued share capital of the Company has been increased from its current amount of thirty-one thousand and two hundred twenty nine Euro (EUR 31,229.-), represented by thirty-one thousand and two hundred twenty nine (31,229) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, to thirty-one thousand and two hundred fifty six Euro (EUR 31,256.-), represented by thirty-one thousand and two hundred fifty six (31,256) shares having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and a total of two millions six hundred ninety-nine thousand nine hundred seventy three Euro (EUR 2,699,973.-), is being contributed to the share premium account of the Company. Evidence of the payment of the contribution in relation to the Share Capital Increase has been shown to the undersigned notary who expressly acknowledges such payment.

5. The Board of Directors then requested the undersigned notary to record the Share Capital Increase and to record that as a result of this Share Capital Increase, Article 5.1 of the Articles is amended so as to be read as follows:

" Art. 5.1. Outstanding Share capital.

5.1. The share capital is set at EUR 31,256.- (thirty-one thousand and two hundred fifty six Euro), represented by 31,256.- (thirty-one thousand and two hundred fifty six) shares having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each which are fully paid-up."

Costs

The approximate amount of the costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of these amendments, is approximately evaluated to three thousand and four hundred euro (EUR 3,400.-).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the above appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading this deed the appearing parties signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, résidant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo,

au nom et pour le compte du conseil d'administration (le «Conseil d'Administration») de la société anonyme RI-Invest S.A., (la «Société»), ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant le 19 octobre 2012, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») N°2857 le 24 novembre 2012,

en vertu d'une délégation de pouvoirs donnée par le Conseil d'Administration lors de la réunion tenue le 14 Avril 2013 (les «Résolutions»).

Une copie du procès-verbal des Résolutions, signée «ne varietur» par la partie comparante et le notaire, restera en annexe du présent acte aux fins d'être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire instrumentant, le 21 octobre 2013, publié au Mémorial n°3147 le 11 décembre 2013.

La personne comparante a requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Article 5.5 des Statuts stipule que:

« 5.5. Autorisation pour le Conseil d'Administration d'augmenter le capital.

(a) Montant de l'autorisation

Le capital autorisé de la Société est fixé à un montant de 41.000,-EUR (quarante et un mille euros) représenté par 41.000 (quarante et un mille) actions, ayant une valeur nominale de 1,- EUR (1 euro) chacune.

(b) Conditions de l'autorisation

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social existant jusqu'au montant de capital autorisé, en une ou plusieurs fois, au cours d'une période débutant le 19 octobre 2012 et se terminant au cinquième anniversaire de cette date (la Période) au moyen de (i) l'émission d'actions en raison d'apports en numéraire, (ii) l'émission d'actions en raison d'apports en nature, et (iii) l'incorporation des bénéfices et réserves distribuables, y inclus la prime d'émission et le capital surplus, avec ou sans émission de nouvelles actions.

Le Conseil d'Administration est autorisé à définir les conditions applicables à toute souscription et émission d'actions conformément au pouvoir qui lui est conféré aux termes de cet Article 5.5, et notamment de déterminer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives d'actions, le prix d'émission, l'existence ou non d'une prime d'émission, ainsi que les modalités de paiement des actions en vertu de tout document ou contrat.

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) durant la Période, (a) à émettre tous les instruments entrant dans le champ d'application de l'article 32-4 de la Loi de 1915, y compris (liste non-exhaustive) des obligations convertibles (les Instruments), et (b) à émettre des actions sous la condition de l'exercice des droits attachés aux Instruments et dont l'émission est effective à compter de cet exercice jusqu'à ce que, en ce qui concerne chacun des points (a) et (b), le montant du capital social augmenté atteint en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments soit égal au capital autorisé, et (ii) à émettre des actions en raison de l'exercice des droits attachés aux Instruments jusqu'à ce que le montant du capital social augmenté atteint en conséquence d'une telle émission d'actions soit égal au capital autorisé, à tout moment, que ce soit pendant la Période ou en dehors de la Période, à la condition que les Instruments soient émis pendant

la Période. Les actions devant être émises en conséquence de l'exercice des droits attachés aux Instruments peuvent être payées par un apport en numéraire, un apport en nature, ou au moyen de l'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, en ce compris la prime d'émission et le capital surplus.

Le Conseil d'Administration est autorisé à déterminer les conditions applicables aux Instruments, y compris le prix, le taux d'intérêt, le prix d'exercice, le taux de conversion ou le taux de change, ainsi que les modalités de remboursement, et il est autorisé à émettre lesdits Instruments.

(c) Autorisation de supprimer ou de limiter les droits préférentiels de souscription

Le Conseil d'Administration est autorisé (i) à supprimer ou limiter les droits préférentiels de souscription des actionnaires prévus par la Loi de 1915, tels que reflétés dans l'Article 5.3, portant sur l'émission de nouvelles actions et d'Instruments et (ii) à supprimer ou limiter les droits des actionnaires à être traités de manière égalitaire pour ce qui concerne l'attribution des actions devant être émises par voie d'incorporation de bénéfices et de réserves distribuables, y compris la prime d'émission et le capital surplus, en vertu de tout document ou contrat y compris et de manière non-exhaustive un prêt convertible, un contrat d'option ou un plan d'options sur actions et conformément à l'exercice des droits attachés aux Instruments, dans les limites fixées par la loi luxembourgeoise.

(d) Modification des Statuts consécutive à une augmentation de capital

L'Article 5 des présents Statuts sera modifié de façon à refléter chaque augmentation du capital effectuée en vertu de l'autorisation accordée au Conseil d'Administration conformément à l'Article 5, et le Conseil d'Administration prendra lui-même ou autorisera toute personne à prendre toutes les mesures nécessaires afin de faire constater par-devant notaire l'augmentation de capital social et les modifications consécutives des Statuts.»

2. En vertu du pouvoir conféré à l'article ci-avant mentionné, le Conseil d'Administration de la Société a décidé, par les Résolutions, d'approuver l'émission d'actions au sein du capital autorisé de la Société tout en supprimant le droit préférentiel de souscription des actionnaires relatif à cette émission, et a décidé de procéder à une augmentation du capital émis de la Société sans droit préférentiel de souscription d'un montant de vingt sept euros (EUR 27,-), en contrepartie d'un apport en numéraire de l'intégralité de la valeur nominale des (27) actions nouvelles à émettre soit vingt sept euros (EUR 27,-) pour les vingt sept (27) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune émises, ainsi que l'apport du solde du prix de souscription d'un montant global de deux millions sept cent mille euros (EUR 2.700.000,-) soit un montant de deux millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante treize euros (EUR 2.699.973,-) au compte de prime d'émission («l'Augmentation de Capital») et en conséquence d'émettre vingt sept (27) nouvelles actions ordinaires de la Société avec une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en faveur de Gazprombank (Open Joint Stock Company), constituée sous les lois de la Fédération de Russie, ayant son siège au 16, bldg. 1, Nametkina st., Moscow, 117420 Russie, enregistrée auprès du Registre Etatique Unique des Entités Légales sous le numéro 1027700167110 («Gazprombank»).

3. Le Conseil d'Administration a décidé de comparaître devant un notaire aux fins de faire constater l'Augmentation de Capital et modifier en conséquence l'article 5.1 des Statuts.

4. En conséquence de l'Augmentation de Capital, le capital social émis de la Société a été augmenté de son montant actuel de trente et un mille deux cent vingt-neuf euros (EUR 31.229,-) représenté par trente et un mille deux cent vingt-neuf (31.229) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune à trente et un mille deux cent cinquante six euros (EUR 31.256,-), représenté par trente et un mille deux cent cinquante six (31.256) actions d'une valeur nominale d'un (1) euro chacune, et un total de deux millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent soixante treize euros (EUR 2.699.973,-) est apporté au compte de prime d'émission de la Société. Preuve du paiement du prix de souscription de l'Augmentation de Capital a été soumise au notaire instrumentant, qui confirme expressément un tel paiement.

5. Le Conseil d'Administration a alors requis le notaire soussigné d'acter l'Augmentation de Capital et d'acter qu'en conséquence de l'Augmentation de Capital, l'article 5.1 des Statuts est modifié afin qu'il se lise comme suit:

« **5.1. Montant du capital social.** Le capital social est fixé à un montant de 31.256,- EUR (trente et un mille deux cent cinquante six euros), représenté par 31.256 (trente et un mille deux cent cinquante six) actions ayant une valeur nominale de 1,-EUR (un euro) chacune entièrement libérées.»

Dépenses

Le montant approximatif des coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge en raison des présentes modifications, est évalué à approximativement de trois mille quatre cents euros (EUR 3.400,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la demande des mêmes parties comparantes, en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2014. Relation: LAC/2014/22825. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075053/200.

(140087985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Shire Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 184.554.810,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 142.123.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fourth day of April.

Before Maître HENRI HELLINCKX, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Shire Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.123, incorporated by deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public residing in at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 15 September 2008, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 2581 of 22 October 2008 (the "Company"), and lastly amended by a deed enacted by the undersigned notary on 7 October 2013, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" no. 3222 of 18 December 2013.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary's clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder of the Company, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, a company incorporated under the laws of Ireland having its registered office at 5 Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Ireland, duly represented by Mr. Régis Galiotto, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal, (the "Sole Shareholder" or the "Contributor") and the number of shares held by it is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, the 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder has been duly informed.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 77,857,395 (seventy-seven million eight hundred and fifty seven thousand three hundred ninety five United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen United States Dollars) to USD 184,554,810 (one hundred eighty four million five hundred and fifty-four thousand eight hundred ten United States Dollars) by the issue of 77,857,395 (seventy seven million eight hundred and fifty seven thousand three hundred ninety five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to payment of a share premium amounting to USD 311,429,581.37 (three hundred eleven million four hundred twenty nine thousand five hundred eighty one United States Dollars and thirty seven cents), out of which an amount of USD 7,785,739.50 (seven million seven hundred eighty five thousand seven hundred thirty nine United States Dollars and fifty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company;
3. Subscription, intervention of the subscriber and payment of the new shares of the Company by way of a contribution in kind;
4. New composition of the shareholding of the Company;
5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect the new share capital of the Company pursuant to resolutions 2. and 3. above; and
6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 77,857,395 (seventy seven million eight hundred fifty seven thousand three hundred ninety five United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 106,697,415 (one hundred and six million, six hundred and ninety seven thousand, four hundred and fifteen United States Dollars) to USD 184,554,810 (one hundred eighty four million five hundred fifty four thousand eight hundred ten United States Dollars) by the issue of 77,857,395 (seventy seven million eight hundred fifty seven thousand three hundred ninety five) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, (the "New Shares"), subject to payment of a share premium amounting to USD 311,429,581.37 (three hundred eleven million four hundred twenty nine thousand five hundred eighty one United States Dollars and thirty seven cents) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 7,785,739.50 (seven million seven hundred eighty five thousand seven hundred thirty nine United States Dollars and fifty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid up through a contribution in kind by the Sole Shareholder of claims held against the Company of an aggregate amount of USD 389,286,976.37 (three hundred eighty nine million two hundred eighty six thousand nine hundred seventy six United States Dollars and thirty seven cents) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and payment by the Contributor of the New Shares and of the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Mr. Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares, having an aggregate nominal value of USD 77,857,395 (seventy-seven million eight hundred fifty-seven thousand three hundred ninety-five United States Dollars). The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through the Contribution.

Valuation

The net value of the Contribution amounts to USD 389,286,976.37 (three hundred eighty-nine million two hundred eighty six thousand nine hundred seventy six United States Dollars and thirty seven cents).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 23 April 2014, whereby the managers of the Company acknowledge their responsibility as managers in the case of a capital increase and which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

The Contribution is allocated as follows:

- USD 77,857,395 (seventy seven million eight hundred fifty seven thousand three hundred ninety five United States Dollars), to the share capital; and
- USD 311,429,581.37 (three hundred eleven million four hundred twenty nine thousand five hundred eighty one United States Dollars and thirty seven cents) to the share premium account of the Company, out of which an amount of USD 7,785,739.50 (seven million seven hundred eighty-five thousand seven hundred thirty nine United States Dollars and fifty cents) shall be allocated to the legal reserve of the Company.

Evidence of the Contribution's existence

Proof of the Contribution has been given to the undersigned notary.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the shareholding of the Company is now composed of:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, holder of all the 184,554,810 (one hundred eighty four million five hundred fifty four thousand eight hundred ten) shares of the Company.

The notary acts that all the shares of the Company representing the whole share capital of the Company are represented, so that the meeting can validly decide on the resolutions to be taken below.

Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution described above having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of article 8. of the Company's articles of association (the second paragraph of article 8. shall remain unchanged) to read as follows:

“ **Art. 8.** The Company's share capital is set at USD 184,554,810 (one hundred eighty four million five hundred fifty four thousand eight hundred ten United States Dollars), represented by 184,554,810 (one hundred eighty four million five hundred fifty four thousand eight hundred ten) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about eight thousand Euros (8,000.- Euros).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatre avril.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

S'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de «Shire Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 142.123, constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kessler, notaire soussigné, résident à Esch-sur-Alzette, le 15 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2581 du 22 octobre 2008 (la «Société»), et dernièrement modifié par un acte reçu par le notaire soussigné le 7 octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3222 du 18 décembre 2013.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Solange Wolter, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'associé unique de la Société, Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, une société à responsabilité limitée de droit irlandais, ayant son siège social au 5, Riverwalk, Citywest Business Campus, Dublin 24, Irlande, dûment représentée par M. Régis Galiotto, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, (l'«Associé Unique» ou l'«Appporteur»), et le nombre de parts sociales qu'il détient est reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 106.697.415 (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze) part sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont l'Associé Unique a été dûment informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 77.857.395 USD (soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 106.697.415 USD (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze dollars américains) à 184.554.810 USD (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille huit cent dix dollars américains) par l'émission de 77.857.395 (soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 311.429.581,37 USD (trois cent onze millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et trente-sept cents) dont un montant de 7.785.739,50 USD (sept millions sept cent quatre-

vingt-cinq mille sept cent trente-neuf dollars américains et cinquante dollars cents) sera alloué à la réserve légale de la Société;

3. Souscription, intervention du souscripteur et paiement des nouvelles parts sociales de la Société par voie d'apport en nature;

4. Nouvelle composition du capital social de la Société;

5. Modification consécutive de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter le nouveau capital social de la Société suivant les résolutions 2 et 3 ci-dessus ; et

6. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée générale; l'Associé Unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 77.857.395 USD (soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains), pour le porter de son montant actuel de 106.697.415 USD (cent six millions six cent quatre-vingt-dix-sept mille quatre cent quinze dollars américains) à 184.554.810 USD (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille huit cent dix dollars américains) par l'émission de 77.857.395 (soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission d'un montant de 311.429.581,37 USD (trois cent onze millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et trente-sept cents) (la «Prime d'Emission»), dont un montant de 7.785.739,50 USD (sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-neuf dollars américains et cinquante dollars cents) sera alloué à la réserve légale de la Société, la totalité devant être entièrement libérée au moyen d'un apport en nature par l'Associé Unique de créances détenues contre la Société d'un montant total de 389.286.976,37 USD (trois cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains et trente-sept cents) (l'«Apport»).

Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Emission au moyen de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Apporteur, ici représenté par Mr. Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement en la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales, d'une valeur globale 77.857.395 (soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze). L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Emission. Les Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Apporteur au moyen de l'Apport.

Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 389.286.976,37 USD (trois cent quatre-vingt-neuf millions deux cent quatre-vingt-six mille neuf cent soixante-seize dollars américains et trente-sept cents).

Pareille évaluation a été approuvée par les gérants de la Société suivant une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 23 avril 2014, par laquelle les gérants de la Société reconnaissent leur responsabilité en tant que gérants dans le cadre d'une augmentation de capital et qui restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

L'Apport est affecté comme suit:

- 77.857.395 USD (soixante-dix-sept millions huit cent cinquante-sept mille trois cent quatre-vingt-quinze dollars américains) au capital social; et

- 311.429.581,37 USD (trois cent onze millions quatre cent vingt-neuf mille cinq cent quatre-vingt-un dollars américains et trente-sept cents) au compte de prime d'émission de la Société, dont un montant de 7.785.739,50 USD (sept millions sept cent quatre-vingt-cinq mille sept cent trente-neuf dollars américains et cinquante dollars cents) sera alloué à la réserve légale de la Société.

Preuve de l'existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée au notaire soussigné.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions précédentes, et l'Apport ayant été totalement réalisé, la Société est désormais détenue comme suit:

- Shire Pharmaceutical Holdings Ireland Limited, détenteur de toutes les 184.554.810 (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille huit cent dix) parts sociales de la Société.

Le notaire établit que toutes les parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées, de sorte que la présente assemblée peut valablement décider de toutes les résolutions ci-dessous.

Cinquième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport décrit ci-dessus étant totalement réalisé, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8. des statuts de la Société (le second paragraphe de l'article 8. restera inchangé) pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 184.554.810 USD (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille huit cent dix dollars américains), représenté par 184.554.810 (cent quatre-vingt-quatre millions cinq cent cinquante-quatre mille huit cent dix) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune.»

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cette augmentation de capital, ont été estimés à huit mille Euros (8.000.- EUR).

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été ajournée.

Dont Acte, à la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 avril 2014. Relation: LAC/2014/20109. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014075075/242.

(140088025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Seal Hill Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 180.541.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty fifth day of April.

Before Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Mrs Cristina Floroiu-Andrei, private employee, residing professionally in Luxembourg, acting as proxyholder of:

1) Mr. Akbar Alexander LARI, born on 26th June 1943 in Iran, residing at 75 East, 77th Street, New York, 10075 (USA);

2) Mr. Stephen D. LARI, born on 4th September 1972 in Iran, residing at 211 East, 76th Street, New York, 10075 (USA);

3) Mr. John LARI, born on 27th December 1974 in Iran, residing at 376 Oyster Bay Road, Locust Valley, NY 10560 (USA); and

4) Ms. Cristina LARI, born on 4th June 1977 in Iran, residing at 235 East, 73th Street, New York, 10021 (USA),

by virtue of four (4) proxies given under private seal on February 20th, 2014

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, are the shareholders (the "Shareholders") of Seal Hill Holding S.à r.l., with registered office L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated on Sep-

tember 6th, 2013 pursuant to a deed of Me Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2847 of November 13th, 2013, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 180.541 (the “Company”).

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital, have requested the undersigned notary to act the following resolutions contained into the agenda:

Agenda:

1. Transfer of the registered office address to the municipality of Luxembourg;
2. Subsequent amendment of the article 5 of the Company articles of incorporation, first paragraph;
3. Any other business.

First Resolution:

The shareholders transfer the registered office from 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg to 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Second Resolution

Subsequently the shareholders amend the first sentence of the first paragraph of article 5 of the articles of Association as follow:

“The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg.”

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred Euro (EUR 900.-).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French versions, the English version will prevail.

This document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the undersigned notary by her surname, name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed the present deed together with the undersigned notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mil quatorze, le vingt-cinq avril,

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Cristina Floroiu-Andrei, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

1) Monsieur Akbar Alexander LARI, né le 26 juin 1943 en Iran, résidant au 75 East, 77th Street, New York, 10075 (USA),

2) Monsieur Stephen D. LARI, né le 4 septembre 1972 en Iran, résidant au 211 East, 76th Street, New York, 10075 (USA),

3) Monsieur John LARI, né le 27 décembre 1974 en Iran, résidant au 376 Oyster Bay Road, Locust Valley, NY 10560 (USA), et

4) Madame Cristina LARI, née le 4 juin 1977 en Iran, résidant au 235 East, 73th Street, New York, 10021 (USA), en vertu de quatre (4) procurations données sous seing privé en date du 20 février 2014;

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant, seront annexées aux présentes pour les besoins de l’enregistrement.

Les comparants, représentés comme ci-avant, sont les associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée Seal Hill Holding S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, Grand-Duché de Luxembourg, constituée le 6 septembre 2013 suivant un acte de Maître Paul BETTINGEN notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 2847, du 13 novembre 2013,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 180.541 (la Société).

Les Associés, représentés comme ci-avant et représentant l’intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions contenues dans l’ordre du jour suivant:

95789

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social dans la commune de Luxembourg;
2. Modification subséquente de la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la société;
3. Divers.

Première résolution:

Les associés transfèrent le siège social de 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg vers 18, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, les associés modifient la première phrase du premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.».

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de neuf cents euros (EUR 900,-).

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Et après lecture faite à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état civil et demeure, ladite mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: C.FLOROIU, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 29 avril 2014. Relation: LAC/2014/19811. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075074/97.

(140088463) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Schengen RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 37.290.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of May.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg,

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of "Schengen RCG RE SCA", a partnership limited by shares (société en commandite par actions), having its registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette, incorporated on June 25th, 1991 under the name "Rottneros Reinsurance S.A." pursuant to a deed of Maître Joseph KERSCHEN, notary, residing in Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C No 461 of December 13th, 1991,

registered with the Luxembourg Trade and Companies register under the number B. 37 290 (the Company).

The articles of association of the Company have been amended for the last time on June 28th, 2013 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER notary residing in Esch-sur-Alzette, which deed has been published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 2071 of August 27th, 2013.

The meeting was declared open by Mrs Géraldine Nucera, notary clerk, with professional address in Luxembourg, in the chair, who also is appointed as secretary.

The meeting elected as scrutineer Ms. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record the following:

I. That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

(1) Waiver of the convening notices:

(2) Reduction of the share capital of the Company by an amount of USD 8,413,306 (eight million four hundred thirteen thousand three hundred and six United States dollars) to bring it from its current amount of USD 13,477,626 (thirteen million four hundred seventy seven thousand six hundred twenty six United States dollars) to the amount of USD 5,064,320 (five million sixty four thousand three hundred twenty United States Dollars), without reimbursement to the shareholders, but by way of cancellation of 8,413,306 (eight million four hundred thirteen thousand three hundred six) shares.

(3) Subsequent amendment of article 5, of the articles of association of the Company (the Articles)

(4) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the above-mentioned changes with power and authority given to any manager of the Company to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the share register of the Company of the cancelled shares, and to see to any formalities in connection therewith.

(5) Miscellaneous.

II. That the shareholders represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed "ne varietur" by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda:

First resolution:

The entire share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting (with the consent of the GP) waives the convening notices, the shareholders present or represented consider themselves as duly convened and declare having full knowledge of the agenda which was communicated to them in advance.

Second resolution:

The Meeting (with the consent of the GP) resolves to reduce the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 8,413,306.- (eight million four hundred thirteen thousand three hundred and six United States dollars) to bring it from its current amount of USD 13,477,626.- (thirteen million four hundred seventy seven thousand six hundred twenty six United States dollars) to the amount of USD 5,064,320.- (five million sixty four thousand three hundred twenty United States Dollars), without reimbursement to the shareholders, but by way of cancellation of 8,413,306 (eight million four hundred thirteen thousand three hundred six) shares, corresponding at the total amount of unpaid capital (payment ratio of 37,57575758%) of USD 8,413,306.- (eight million four hundred thirteen thousand three hundred six United States dollars).

Following to this operation the capital is fully paid up to the amount of USD 5,064,320.- (five million sixty four thousand three hundred twenty United States Dollars).

The Meeting acknowledges (i) that the shareholders unanimously approve that the cancellation of shares will only affect the shares of "Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à. r.l." having its registered office at 97, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette (RCS Luxembourg B 130.705) and (ii) the terms of article 69 (2) of the Luxembourg act of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act).

Third resolution:

Consequently the Meeting (with the consent of the GP) resolves to amend article 5, first paragraph, of the Articles so that it shall now read as follows:

“ **Art. 5. Share Capital.** “The share capital of the Company is set at USD 5,064,320,- (five million sixty four thousand three hundred twenty United States dollars) represented by 5,064,320 (five million sixty four thousand three hundred twenty) shares without nominal value, all subscribed and fully paid-up.”

Fourth resolution:

The Meeting (with the consent of the GP) resolves to amend the share register of the Company in order to register the above changes, and hereby grants power and authority to any manager of the Company to individually proceed under his/her/its sole signature on behalf of the Company to register the changes in the share register of the Company and to sign said register.

Costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand two hundred and twenty-fourth euro (EUR 1,224.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the shareholders or their representatives, the present deed is worded in English followed by a French version, At the request of the same shareholders or representatives, it is stated that, in case of discrepancies between the English and French texts, the English version shall prevail.

The deed having been read to the shareholders or their representatives, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, these shareholders or representatives signed together with us, the notary the present original deed.

Suite la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (L'Assemblée) des actionnaires de «Schengen RCG Re SCA», une société en commandite par actions, ayant son siège social à 97, rue Jean-Pierre Michels, L-4243 Esch-sur-Alzette,, constituée le 25 juin 1991 sous le nom de «Rottneros Reinsurance S.A.» par un acte de Maître Joseph KERSCHEN, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 461 du 13 décembre 1991,

immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 37.290 (la Société).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juin 2013 par un acte de maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C - No 2071 du 27 août 2013.

L'Assemblée est présidée par Mme Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui se nomme également secrétaire.

L'Assemblée nomme en tant que scrutatrice Mlle Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

Ordre du jour:

(1) Renonciation aux formalités de convocation.

(2) Réduction du capital social de la Société d'un montant de USD 8.413.306,- (huit millions quatre-cent treize mille trois cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 13.477.626,- (treize millions quatre-cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 5.064.320,- (cinq millions soixante-quatre mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sans remboursement aux actionnaires, mais par annulation de 8.413.306 (huit millions quatre cent treize mille trois cent six) actions.

(3) Modification consécutive de l'article 5, premier paragraphe, des statuts de la Société (les Statuts).

(4) Modification du registre des actions de la Société de manière à y refléter les modifications ci-dessus avec pouvoir de et autorité données à tout gérant de la Société de procéder au nom et pour compte de la Société à l'inscription dans le registre des actions de la Société des actions annulées, et d'accomplir toutes formalités y relatives.

(5) Divers.

II. Que les actionnaires représentés, la mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être enregistrée en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparantes et le notaire instrumentant resteront pareillement annexées aux présentes.

III. Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour:

Première résolution:

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée (avec le consentement de l'Actionnaire Commandité) renonce aux formalités de convocation, les actionnaires se considèrent comme dûment convoqués et déclarent avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution:

L'Assemblée (avec le consentement de l'Actionnaire Commandité) décide de réduire le capital social de la Société d'un montant de USD 8.413.306,- (huit millions quatre-cent treize mille trois cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) afin de le porter de son montant actuel de USD 13.477.626,- (treize millions quatre-cent soixante-dix-sept mille six cent vingt-

six Dollars des Etats-Unis d'Amérique) à USD 5.064.320,- (cinq millions soixante-quatre mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique), sans remboursement aux actionnaires, mais par annulation de 8.413.306 (huit millions quatre cent treize mille trois cent six) actions de commanditaires correspondant au montant total du capital non libéré (taux de libération de 37,57575758%) de USD 8.413.306,- (huit millions quatre-cent treize mille trois cent six Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

Après cette opération le capital est ainsi totalement libéré à hauteur de USD 5.064.320,- (cinq millions soixante-quatre mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique).

L'Assemblée prend acte que (i) les actionnaires ont unanimement approuvé le fait que l'annulation des actions affectera uniquement les actions de «Ramius Enterprise Luxembourg Holdco S.à r.l.» ayant son siège social au 97, rue Jean-Pierre Michels L-4243 Esch-sur-Alzette (RCS Luxembourg B 130.705) et (ii) les termes de l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915).

Troisième résolution:

Ainsi l'Assemblée (avec le consentement de l'Actionnaire Commandité) décide de modifier l'article 5, premier paragraphe, des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital social de la Société est fixé à USD 5.064.320,- (cinq millions soixante-quatre mille trois cent vingt Dollars des Etats-Unis d'Amérique) consistant en 5.064.320 (cinq millions soixante-quatre mille trois cent vingt) actions sans valeur nominale, entièrement souscrites et libérées.»

Quatrième résolution:

L'Assemblée (avec le consentement de l'Actionnaire Commandité) décide de modifier le registre des actions de la Société. Afin d'y refléter les modifications susmentionnées et donne pouvoir et autorité à tout gérant de l'actionnaire-gérant-commandité de la Société de procéder individuellement, sous sa seule signature, au nom et pour compte de la Société, à l'inscription dans le registre des actions des changements décidés par les présentes et de signer ce registre.

Frais

Les dépenses, frais, coûts, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés en conséquence du présent acte sont estimés à une valeur approximative de mille deux cent vingt-quatre euros (EUR 1.224,-).

DONT ACTE, fait et, passé, au Luxembourg, date qu'entête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, reconnaît qu'à la requête des actionnaires ou de leurs représentants ou détenteurs de procuration, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'à la requête de ces mêmes actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Le document ayant été lu aux actionnaires présents ou à leurs représentants ou détenteurs de procuration, qui sont connus par le notaire par leur nom, prénom, état civil et résidence, ces actionnaires, représentants ou détenteurs de procuration ont signé ensemble avec le notaire instrumentant l'original du présent acte.

Signé: V.PIERRU, G.NUCERA, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27.05.2014. Relation: LAC/2014/24427. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 27.05.2014.

Référence de publication: 2014075073/174.

(140088481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Samsonite International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 159.469.

In the year two thousand and fourteen, on the fifteenth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mrs Carmen André, lawyer, residing professionally in Luxembourg, acting as the representative of Samsonite International S.A., a société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 159469 (the "Company"), further to the resolutions of the board of directors of the Company adopted on 8 January 2013 (the "Board Resolutions"), as well as the declaration adopted on 13 May 2014 by Mr. John Livingston, duly authorized by virtue of the Board Resolutions (the "Delegate's Declaration").

A copy of the Board Resolutions and a copy of the Delegate's Declaration, initialed *ne varietur* by the appearing person and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

1. The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 8 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 987, page 47.332 on 12 May 2011, as rectified pursuant to a notarial deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated 22 March 2011, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*, number 1079, page 51.773 on 23 May 2011. The Company's articles of incorporation have been amended for the last time on 24 April 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, not yet published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations*.

2. Pursuant to article 4.1 of the articles of association of the Company (the "Articles"), the Company's subscribed share capital is set at fourteen million seventy-five thousand three hundred United States Dollars seventy-four Cents (USD 14,075,300.74) represented by one billion four hundred and seven million five hundred and thirty thousand seventy-four (1,407,530,074) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.

3. Pursuant to article 4.2 of the Articles, the Company's authorised share capital is set, including the subscribed share capital, at one billion twelve million eight hundred thousand three hundred sixty-nine United States Dollars ninety-nine Cents (USD 1,012,800,369.99) represented by one hundred and one billion two hundred eighty million thirty-six thousand nine hundred ninety-nine (101,280,036,999) shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD.01) each.

4. According to the Board Resolutions, the board of directors of the Company decided to increase, in one or several sequences, the share capital of the Company, within the limits of the authorized share capital in accordance with article 4.2 of the Articles, by an amount of up to one hundred fifty-five thousand three hundred twenty-two United States Dollars twenty-seven Cents (USD 155,322.27) so as to bring it up to fourteen million two hundred twenty-six thousand six hundred ninety-two United States Dollars thirty-one Cents (USD 14,226,692.31) through the issue of up to fifteen million five hundred thirty-two thousand two hundred twenty-seven (15,532,227) new shares having a nominal value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each (together referred to as the "New Shares"), and having the same rights and obligations as the existing shares, without reserving a preferential subscription right to the existing shareholders of the Company.

5. Pursuant to the Board Resolutions and in accordance with article 4.9 of the Articles, Mr. John Livingston, as delegate of the Company (the "Delegate"), acting individually, is authorised (i) to receive all the subscriptions for the issue, in one or several sequences, of the New Shares, (ii) to verify the payment in full of the subscription price, (iii) to settle the issue, in one or several sequences, of the New Shares upon exercise by the participants of the options granted to them by the Company pursuant to the share award scheme adopted by the Company's shareholders on 14 September 2012, and (iv) to deliver a confirmation that the New Shares are issued and to do all and anything in connection with the issue of the New Shares.

6. The Board Resolutions further provide that the date of issue of the New Shares shall be conclusively determined by the Delegate, upon subscription, in one or several sequences, of the New Shares and the confirmation on the availability of the subscription funds in favor of the Company.

7. Pursuant to the Delegate's Declaration, the Delegate states and confirms that:

The Company has received the subscriptions for the issue of sixty-seven thousand one hundred ninety (67,190) New Shares, which have all been fully paid up in cash, as follows:

Issuance Date	Number of shares issued	Subscription Price (HKD) / share issued	Exchange rate as published on the website of the OANDA Corporation (www.oanda.com) on the issuance date	Subscription Price (USD)	Subscription price allocated to the subscribed share capital of the Company (USD)	Subscription price allocated to the share premium account of the Company (USD)
23/04/2014	2,962	HKD 51,420.32	HKD 1=USD 0.12898	USD 6,632.19	USD 29.62	USD 6,602.57
24/04/2014	47,344	HKD 821,891.84	HKD 1=USD 0.12897	USD 105,999.39	USD 473.44	USD 105,525.95
07/05/2014	16,884	HKD 293,106.24	HKD 1=USD 0.12900	USD 37,810.70	USD 168.84	USD 37,641.86

As a consequence of the above, the aggregate subscription price of sixty-seven thousand one hundred ninety (67,190) New Shares amounting to one hundred and fifty thousand four hundred forty-two United States Dollars twenty-eight Cents (USD 150,442.28) shall be allocated as follows:

- Six hundred seventy-one United States Dollars ninety Cents (USD 671.90) shall be allocated to the subscribed share capital of the Company; and

- One hundred forty-nine thousand seven hundred seventy United States Dollars thirty-eight Cents (USD 149,770.38) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The justifying documents of the subscriptions and of the payment have been produced to the notary, who expressly acknowledges it.

8. As a consequence of the abovementioned increase of the Company's share capital, article 4.1 the Articles of the Company shall be amended and shall be read as follows:

“ 4.1. The subscribed share capital of the Company is set at fourteen million seventy-five thousand nine hundred seventy-two United States Dollars sixty-four Cents (USD 14,075,972.64) represented by one billion four hundred and seven million five hundred ninety-seven thousand two hundred sixty-four (1,407,597,264) Shares with a par value of United States Dollar one Cent (USD 0.01) each.”

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date stated at the beginning of this deed.

After reading and interpretation to the appearing person, known to the notary by her first and surname, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le quinzisième jour de mai.

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

Madame Carmen André, juriste, résidant professionnellement à Luxembourg, agissant en sa qualité de représentant de Samsonite International S.A., une société anonyme, constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13-15 Avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 159469 (la «Société»), en vertu des résolutions du conseil d'administration de la Société adoptées en date du 8 janvier 2013 (les «Résolutions du Conseil»), ainsi que la déclaration adoptée en date du 13 mai 2014 par Monsieur John Livingston, dument autorisé en vertu des Résolutions du Conseil (la «Déclaration du Délégué»).

Une copie des Résolutions du Conseil et une copie de la Déclaration du Délégué, après avoir été paraphées ne varietur par la comparante et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en sa capacité mentionnée ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les déclarations suivantes:

1) La Société a été constituée par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 8 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du numéro 987, pages 47.332 le 12 mai 2011, tels que rectifiés suivant un acte notarié de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, daté du 22 mars 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1079, page 51.773, le 23 mai 2011. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 avril 2014 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

2) En vertu de l'article 4.1 des statuts de la Société (les «Statuts»), le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions soixante-quinze mille trois cents Dollars Américains soixante-quatorze Centimes (USD 14.075.300,74), représenté par un milliard quatre cent sept millions cinq cent trente mille soixante-quatorze (1.407.530.074) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

3) En vertu de l'article 4.2 des Statuts, le capital social autorisé de la Société est fixé à, incluant le capital social souscrit, à un milliard douze millions huit cent mille trois cent soixante-neuf Dollars Américains quatre-vingt-dix-neuf Centimes (USD 1.012.800.369,99), représenté par cent un milliards deux cent quatre-vingt millions trente-six mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (101.280.036.999) actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.

4) Par les Résolutions du Conseil, le conseil d'administration de la Société a décidé d'augmenter, en une ou plusieurs tranches, le capital social de la Société, dans les limites du capital social autorisé conformément à l'article 4.2 des Statuts, d'un montant de cent cinquante cinq mille trois cent vingt-deux Dollars Américains vingt-sept Centimes (USD 155.322,27) de façon à l'accroître jusqu'à quatorze millions deux cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-douze Dollars Américains trente et un Centimes (USD 14.226.692,31) par l'émission de quinze millions cinq cent trente deux mille deux cent vingt-sept (15.532.227) nouvelles actions ayant une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune (ensemble les «Nouvelles Actions»), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sans réserver un droit préférentiel de souscription aux actionnaires existants de la Société.

5) En vertu des Résolutions du Conseil et conformément à l'article 4.9 des Statuts, Mr. John Livingston, agissant en qualité de délégué de la Société (le «Délégué»), agissant individuellement est autorisé (i) à recevoir toutes les souscriptions pour l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions, (ii) à vérifier la paiement intégral du prix de souscription, (iii) à effectuer l'émission, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions dès exercice par les participants des options accordées par la Société suivant le règlement d'attribution des actions adopté par les actionnaires de la Société le 14 septembre 2012 et (iv) à délivrer une confirmation que les Nouvelles Actions ont été émises et effectuer tout acte en relation avec l'émission des Nouvelles Actions.

6) Les Résolutions du Conseil précisent en outre que la date d'émission des Nouvelles Actions doit être définitivement fixée par le Délégué, lors de la souscription, en une ou plusieurs tranches, des Nouvelles Actions et de la confirmation de la disponibilité des fonds de souscription en faveur de la Société.

7) Sur base de la Déclaration du Délégué, le Délégué déclare et confirme que:

La Société a reçu les souscriptions pour l'émission de soixante-sept mille cent quatre-vingt-dix (67.190) Nouvelles Actions, qui ont toutes été entièrement libérées en numéraire, comme suit:

Date d'Emission	Nombre d'actions émises	Prix de Souscription (HKD) HKD 17,36 / action émise	Taux de change tel que publié sur le site de OANDA Corporation (www.oanda.com) au jour de la date d'émission	Prix de Souscription (USD)	Prix de souscription alloué au capital social souscrit de la Société (USD)	Prix de souscription alloué au compte prime d'émission de la Société (USD)
23/04/2014	2.962	HKD 51.420,32	HKD 1 =USD 0,12898	USD 6.632,19	USD 29,62	USD 6.602,57
24/04/2014	47.344	HKD 821.891,84	HKD 1 =USD 0,12897	USD 105.999,39	USD 473,44	USD 105.525,95
07/05/2014	16.884	HKD 293.106,24	HKD 1 =USD 0,12900	USD 37.810,70	USD 168,84	USD 37.641,86

En conséquence de ce qui précède, la somme totale des souscriptions de soixante-sept mille cent quatre-vingt-dix (67.190) Nouvelles Actions s'élevant à cent cinquante mille quatre cent quarante-deux Dollars Américains vingt-huit Centimes (USD 150.442,28) est alloué comme suit:

- Six cent soixante-et-onze Dollars Américains quatre-vingt-dix Centimes (USD 671,90) est alloué au capital social souscrit de la Société; et

- Cent quarante-neuf mille sept cent soixante-dix Dollars Américains trente-huit Centimes (USD 149.770,38) est alloué au compte prime d'émission de la Société.

Les documents justificatifs des souscriptions et de la libération ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

8) En conséquence de l'augmentation du capital social de la Société susmentionnée, l'article 4.1 des Statuts de la Société doit être modifié et doit être lu désormais comme suit:

« 4.1. Le capital social souscrit de la Société est fixé à quatorze millions soixante-quinze mille neuf cent soixante-douze Dollars Américains soixante-quatre Centimes (USD 14.075.972,64), représenté par un milliard quatre cent sept millions cinq cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent soixante-quatre (1.407.597.264) Actions d'une valeur nominale de un Centime de Dollar Américain (USD 0,01) chacune.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à EUR 2.500.-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise prévaut.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. ANDRÉ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 mai 2014. Relation: LAC/2014/23078. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075093/189.

(140087805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Techniplas Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 13.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 185.959.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Techniplas Holdings 2 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 185959 (the Company). The Company was incorporated on 1 April 2014 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have never been amended.

There appears:

Techniplas Holdings 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and being registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 185958, as sole shareholder of the Company (the Sole Shareholder).

The Sole Shareholder is hereby represented by Pol Theisen, lawyer, professionally residing at 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, by virtue of proxy, given under private seal.

Said proxy, after having initialled ne varietur by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder represents all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand and five hundred) ordinary shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro) to an amount of EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) by way of issuance of 1,000 (one thousand) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each;

3. Subscription to and payment in full of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in kind;

4. Authorisation and approval of the amendment of article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the issuance of new shares by the Company;

5. Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and grant authority in connection thereto; and

6. Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notice, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda of the Meeting which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 1,000 (one thousand Euro) in order to bring the Company's share capital from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) ordinary shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, to an amount of EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro) by way of the issuance of 1,000 (one thousand) new ordinary shares of the Company having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the New Shares).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to, and full payment of, the share capital increase referred to under the second resolution above as follows:

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, hereby declares to:

(i) subscribe to the New Shares; and

(ii) pay such New Shares in full by means of a contribution in kind (the Contribution) consisting in a part of receivables in an aggregate amount of EUR 4,062,968 (four million sixty-two thousand nine hundred and sixty-eight Euro) held by the Sole Shareholder against (i) Weidmann Plastics Technology AG and (ii) Techniplas Germany Holdings GmbH.

The Contribution in an aggregate amount of EUR 4,062,968 (four million sixty-two thousand nine hundred and sixty-eight Euro) shall be allocated as follows:

(i) EUR 1,000 (one thousand Euro) to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) EUR 4,061,968 (four million sixty-one thousand nine hundred and sixty-eight Euro) to the share premium account of the Company.

The free transferability and the value of the Contribution in Kind have been certified to the undersigned notary by means of valuation certificates dated May 14, 2014 issued by the Sole Shareholder and by the Company (the Valuation Certificate).

A copy of Valuation Certificates, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed for registration purposes.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend and replace article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions as follows:

“ **Art. 5. Share capital.** The Company’s subscribed Share capital is fixed at EUR 13,500 (thirteen thousand five hundred Euro), represented by 13,500 (thirteen thousand five hundred) ordinary Shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.”

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the issuance of the New Shares and hereby empowers and authorizes any manager of the Company as well as any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, individually to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith.

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately at EUR 3,400.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the proxyholder of the above appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède.

L’an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) de l’associé unique de Techniplas Holdings 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185959 (la Société). La Société a été constituée le 1 Avril 2014, par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n’ont jamais été modifiés.

A comparu:

Techniplas Holdings 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185958, en tant qu'associé unique de la Société (l'Associé Unique).

L'Associé Unique est représenté ici par Pol Theisen, juriste, demeurant professionnellement au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé Unique, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et pour son compte et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec ledit acte auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique tel que représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter de ce qui suit:

I. que l'Associé Unique représente la totalité du capital social de la Société s'élevant à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de 1.000 EUR (mille euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) à un montant de 13.500 EUR (treize mille cinq cents euros) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales ordinaires de la Société ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune;

3. Souscription et paiement de la totalité de l'augmentation de capital reprise sous le point 2. ci-dessus par un apport en nature;

4. Autorisation et approbation de la modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'émission des nouvelles parts sociales par la Société;

5. Modification du registre des parts sociales de la Société de façon à y refléter les changements ci-dessus et pouvoir donné en rapport avec ladite modification; et

6. Divers.

III. après délibération, l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée qui lui a été préalablement communiqué.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 EUR (mille euros) de façon à porter le capital social de la Société de son montant actuel de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune, à un montant de 13.500 EUR (treize mille cinq cents euros) par voie d'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales ordinaires ayant une valeur nominal de 1 EUR (un euro) chacune (les Nouvelles Parts Sociales).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription et le paiement de l'augmentation de capital mentionnée dans la deuxième résolution ci-dessus, comme suit:

Souscription - Libération

L'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare:

(i) souscrire les Nouvelles Parts Sociales; et

(ii) payer ces Nouvelles Parts Sociales dans leur intégralité par un apport en nature (l'Apport) constitué d'une partie de créances d'un montant total de 4.062.968 EUR (quatre millions soixante-deux mille neuf cent soixante-huit euros) détenues par l'Associé Unique envers (i) Weidmann Plastics Technology AG et (ii) Techniplas Germany Holdings GmbH.

L'Apport d'un montant total 4.062.968 EUR (quatre millions soixante-deux mille neuf cent soixante-huit euros) sera réparti comme suit:

(i) 1.000 EUR (mille euros) au compte de capital social nominal de la Société; et

(ii) 4.061.968 EUR (quatre millions soixante-et-un mille neuf cent soixante-huit euros) au compte de prime d'émission de la Société.

La libre cessibilité et la valeur de l'Apport en Nature ont été certifiées au notaire instrumentaire au moyen de certificats d'évaluation datés du 14 mai 2014 émis par l'Associé Unique et par la Société (le Certificat d'Evaluation).

Une copie du Certificat d'Evaluation, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant au nom de l'Associé Unique et le notaire instrumentaire, restera annexé au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier et remplacer l'article 5 des Statuts afin de refléter les résolutions ci-dessus comme suit:

« **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de 13.500 EUR (treize mille cinq cents euros), représenté par 13.500 (treize mille cinq cents) Parts Sociales ordinaires d'une valeur nominale de 1 EUR (un euro) chacune.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter l'émission des Nouvelles Parts Sociales et donne pouvoir et autorité par la présente à tout gérant de la Société et à tout avocat et employé de Allen & Overy, société en commandite simple, agissant individuellement au nom et pour le compte de la Société afin de procéder à l'enregistrement des Nouvelles Parts Sociales dans le registre des parts sociales de la Société et toutes autres formalités afférentes.

Estimation des coûts

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à EUR 3.400.-

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire de la partie comparante a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: P. THEISEN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 mai 2014. Relation: LAC/2014/22663. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075135/190.

(140087412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Tamweelview European Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 13, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 93.081.

In the year two thousand and fourteen, on the ninth day of May,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Alphonse Lentz, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 April 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 525 on 15 May 2003 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 93081 ("Tamweelview"). The articles of association of Tamweelview have for the last time been amended following a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, on 12 March 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting was declared open at 11.30 a.m. by Me Manfred MULLER, lawyer, with professional address in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Me Alexandre KOCH, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms Katia FETTES, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) that the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To consider and, if thought fit, increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of eighty-nine million nine hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 89,994,700.-) so as to raise it from its present amount of

nine hundred sixty-five million two hundred eighty-six thousand euro (EUR 965,286,000.-) to an amount of one billion fifty-five million two hundred eighty thousand seven hundred euro (EUR 1,055,280,700.-).

2 To consider and, if thought fit, issue eight hundred ninety-nine thousand nine hundred forty-seven (899,947) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To consider and, if thought fit, acknowledge the waiver by all the existing shareholders of Tamweelview of their preferential subscription rights and to accept the subscription by Abu Dhabi Investment Authority for these new class Z common shares and to accept full payment in cash for these new class Z common shares.

4 To consider and, if thought fit, amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of association of Tamweelview, in order to reflect the capital increase.

(ii) that the shareholders represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the proxyholder of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

(iii) that the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed;

(iv) that the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened;

(v) that the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda;

(vi) that the extraordinary general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of Tamweelview by an amount of eighty-nine million nine hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 89,994,700.-) so as to raise it from its present amount of nine hundred sixty-five million two hundred eighty-six thousand euro (EUR 965,286,000.-) to an amount of one billion fifty-five million two hundred eighty thousand seven hundred euro (EUR 1,055,280,700.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue eight hundred ninety-nine thousand nine hundred forty-seven (899,947) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged that all the existing shareholders of Tamweelview had decided to waive their preferential subscription rights with respect to these new class Z common shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared Abu Dhabi Investment Authority, a public institution owned by the Government of Abu Dhabi, with registered office at 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, United Arab Emirates (the "Subscriber"), represented by Me Manfred MULLER, prenamed, by virtue of a proxy given on 7 May 2014, in Abu Dhabi, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for eight hundred ninety-nine thousand nine hundred forty-seven (899,947) new class Z common shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each and to fully pay in cash for these new class Z common shares.

The amount of eighty-nine million nine hundred ninety-four thousand seven hundred euro (EUR 89,994,700.-) was thus as from that moment at the disposal of Tamweelview, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the eight hundred ninety-nine thousand nine hundred forty-seven (899,947) new class Z common shares to the above mentioned Subscriber.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend the first paragraph of article 3.1 of the articles of association of Tamweelview in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"Tamweelview's subscribed capital is set at one billion fifty-five million two hundred eighty thousand seven hundred euro (EUR 1,055,280,700.-), divided into ten million five hundred fifty-two thousand eight hundred seven (10,552,807)

class Z common shares (the “Class Z Common Shares” or, the “Common Shares”) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, entirely paid in.”

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by Tamweelview as a result of the present deed are estimated at six thousand seven hundred euro (EUR 6.700.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 12.00 a.m.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the members of the bureau of the meeting, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le neuvième jour du mois de mai,
par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TAMWEELVIEW EUROPEAN HOLDINGS S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 13, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Alphonse Lentz, notaire résidant alors à Remich, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 avril 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 525 du 15 mai 2003, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93081 («Tamweelview»). Les statuts de Tamweelview ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Edouard Delosch, notaire résidant à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 mars 2014, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Me Manfred MULLER, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Alexandre KOCH, avocat, domicilié professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Mme Katia FETTES, juriste, domicilié professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Examen de et, si jugé approprié, décision d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 89.994.700,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 965.286.000,-) à un montant d'un milliard cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt mille sept cents euros (EUR 1.055.280.700,-).

2 Examen de et, si jugé approprié, décision d'émettre huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-sept (899.947) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de classe Z existantes.

3 Examen de et, si jugé approprié, décision d'accepter la renonciation par tous les actionnaires existants de Tamweelview de leur droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription par Abu Dhabi Investment Authority de ces nouvelles actions ordinaires de classe Z et acceptation du paiement intégral en numéraire pour ces nouvelles actions ordinaires de classe Z.

4 Examen de et, si jugé approprié, décision de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de Tamweelview, afin de refléter l'augmentation de capital.

(ii) que les actionnaires représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement;

(iii) que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par le mandataire, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte;

(iv) que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués;

(v) que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour;

(vi) que l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de Tamweelview à concurrence de quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 89.994.700,-) pour le porter de son montant actuel de neuf cent soixante-cinq millions deux cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 965.286.000,-) à un montant d'un milliard cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt mille sept cents euros (EUR 1.055.280.700,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-sept (899.947) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions ordinaires de classe Z existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de Tamweelview ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces nouvelles actions ordinaires de classe Z.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu Abu Dhabi Investment Authority, une institution publique détenue par le gouvernement d'Abu Dhabi, ayant son siège social au 211 Corniche Street, PO BOX 3600, Abu Dhabi, Emirats Arabes Unis (le "Souscripteur"), représentée par Me Manfred MULLER précité, en vertu d'une procuration donnée le 7 mai 2014, à Abu Dhabi qui, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné restera annexée au présent acte.

Le Souscripteur a déclaré souscrire à huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-sept (899.947) nouvelles actions ordinaires de classe Z d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le montant de quatre-vingt-neuf millions neuf cent quatre-vingt-quatorze mille sept cents euros (EUR 89.994.700,-) a dès lors été à la disposition de Tamweelview, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre huit cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quarante-sept (899.947) nouvelles actions ordinaires de classe Z conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'alinéa premier de l'article 3.1 des statuts de Tamweelview pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de Tamweelview est fixé à un milliard cinquante-cinq millions deux cent quatre-vingt mille sept cents euros (EUR 1.055.280.700,-), représenté par dix millions cinq cent cinquante-deux mille huit cent sept (10.552.807) actions ordinaires de classe Z (les "Actions Ordinaires de Classe Z", ou les "Actions Ordinaires") d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par Tamweelview en raison du présent acte sont estimés à six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.00 heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée membres du bureau de l'assemblée, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. MULLER, A. KOCH, K. FETTES, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 12 mai 2014. Relation: DIE/2013/5895. Reçu soixante-quinze (75,-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 27 mai 2014.

Référence de publication: 2014075153/190.

(140087968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

**TwinLux ValueInvest S.A., Société Anonyme,
(anc. TwinLux ValueInvest SICAV-SIF).**

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 20, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 157.550.

Im Jahre zweitausendvierzehn,
am sechszehnten Tag des Monats Mai.

Vor dem unterzeichnenden Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz in Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg), in dessen Besitz und Verwahr gegenwärtig Urkunde verbleibt,

ist erschienen:

Herr Christian LENNIG, Rechtsanwalt, beruflich ansässig in Luxemburg, handelnd für Rechnung von:

- Südwestbank Aktiengesellschaft..., eingetragen im Handelsregister des Amtsgerichts Stuttgart unter der Nummer HRB 4100, geschäftsansässig Rotebühlstraße 125, D-70178 Stuttgart,

auf Grund einer Vollmacht, die in Stuttgart, Deutschland, am 19. Februar 2014 ausgestellt wurde, die der Urkunde vom 26. Februar 2014 (Urkunde Nr. 35180) des unterzeichnenden Notars, einregistriert zu Esch/Alzette, am 27. Februar 2014: Relation EAC/2014/2894 und hinterlegt beim Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister, am 19. März 2014, unter der Referenz L140046483) beigefügt ist, von "TwinLux ValueInvest SICAV - FIS" einer nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg in der Form einer Aktiengesellschaft (société anonyme) errichteten Investmentgesellschaft mit variablem Kapital spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, SICAV-FIS) mit Gesellschaftssitz in 20, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 157.550 (die "Gesellschaft"), die gemäß einer notariellen Urkunde vom 15. Dezember 2010 gegründet und deren Satzung am 5. Januar 2011 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") unter Nummer 14, Seite 631 veröffentlicht wurde (die "Satzung").

Die Satzung wurde das letzte Mal durch Urkunde des Notars Jean-Joseph WAGNER vom 26. Februar 2014 abgeändert, die noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde, diese Urkunde dokumentiert die Beschlüsse des alleinigen Gesellschafters, der unter anderem eine Neufassung der Satzung vor dem Hintergrund der Aufgabe des Status als société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé unter dem abgeänderten Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds beschloss.

Die erscheinende Partei, vertreten wie oben dargestellt, nachdem sie erklärt hat, dass der Betrag des Gesellschaftskapitals (EUR 31.000,-), im vierten Beschluss sowie in der Neufassung der vorerwähnten Urkunde vom 26. Februar 2014, korrekt erwähnt ist, aber dass die erforderliche Kapitalherabsetzung in Höhe von drei Millionen zweihundertsechszehntausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cents (EUR 3.266.410,52), durch die Annullierung von sechshundertsebenundfünfzigtausendeinhundertsechundsiebzig (657.176) Aktien und durch Einzahlung eines Betrags von drei Millionen zweihundertsechszehntausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cents (EUR 3.266.410,52) in die Kapitalrücklage (share premium account) nicht berücksichtigt wurde, hat den unterzeichnenden Notar ersucht, die Urkunde vom 26. Februar 2014 wie folgt zu berichtigen:

- Punkt 4 der Tagesordnung wird vollständig wie folgt ergänzt:

Beschluss, (i) das bislang variable Kapital der Gesellschaft unter Bezugnahme auf den letzten festgestellten Nettoinventarwert der Gesellschaft vom 30. September 2013 in fixes Kapital umzuwandeln und auf drei Millionen drei Millionen zweihundertsebenundneunzigtausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 3.297.410,52) zu fixieren; (ii) dieses Gesellschaftskapital um drei Millionen zweihundertsechszehntausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 3.266.410,52) auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu reduzieren, und zwar durch die Schaffung von dreiunddreißigtausenddreihundertelf Komma acht zwei vier (30.111,824) Aktien und durch Einzahlung eines Betrags von drei Millionen zweihundertsechszehntausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 3.266.410,52) in die Kapitalrücklage (share premium account).

- Der vierte Beschluss wird vollständig wie folgt ergänzt:

„Die Alleinaktionärin BESCHLIESST (i) das bislang variable Kapital der Gesellschaft unter Bezugnahme auf den letzten festgestellten Nettoinventarwert der Gesellschaft vom 30. September 2013 in fixes Kapital umzuwandeln und auf drei Millionen zweihundertsebenundneunzigtausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cent (EUR 3.297.410,52) zu fixieren; (ii) dieses Gesellschaftskapital um drei Millionen zweihundertsechszehntausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cents (EUR 3.266.410,52) auf einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000,-) zu reduzieren, und zwar durch die Schaffung von dreiunddreißigtausenddreihundertelf Komma acht zwei vier (30.111,824) Aktien und durch Ein-

zahlung eines Betrags von drei Millionen zweihundertsechszehntausendvierhundertzehn Euro und zweiundfünfzig Cents (EUR 3.266.410,52) in die Kapitalrücklage (share premium account).“

Alle anderen Bestimmungen des vorerwähnten Protokolls vom 26. Februar 2014 bleiben unverändert.

Aufgenommen wurde die Urkunde zu Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument der dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Partei vorgelesen worden ist, hat dieselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet.

Gezeichnet: C. LENNIG, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 21. Mai 2014. Relation: EAC/2014/7086. Erhalten zwölf Euro (12.- EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014075149/65.

(140088466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Togala Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 172.185.

L'an deux mille quatorze,

le dix-neuf mai.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des associés de «TOGALA LUX S.à r.l.», (la «Société») une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social actuel au 5, rue Prince Jean, L-4740 Pétange, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 172 185.

La Société fut constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 octobre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le 20 décembre 2012, sous le numéro 2813 et page 135008.

Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis sa création.

L'assemblée se compose des deux (2) seuls et uniques associés, à savoir:

1.- La société «TOGALA LIMITED», une société constituée et existant sous les lois de Chypres, établie et ayant son siège social à Strovolou, 77, Strovolos Center, 2nd floor, Flat/Offcie 204 Strovolos, 2018 Nicosia, Chypres, immatriculée au Registre des Sociétés à Nicosie, sous le numéro HE 311842,

ici représentée par:

Monsieur Vincent DEMEUSE employé privé, demeurant à Soleuvre, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 16 mai 2014; et

2.- Monsieur Marc Jean C. STREIBEL, Chief Financial Officer, né à à Rocourt (Belgique), le 08 novembre 1964, demeurant route de Habay 27, B-6741 Vance (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Vincent DEMEUSE, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée le 16 mai 2014.

Les prédites procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des associés comparants et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lequel mandataire, agissant en sa susdite qualité, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les résolutions des associés, prises chacune séparément, à l'unanimité et sur ordre du jour conforme:

Première résolution

Les associés DECIDENT de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de Ville de Pétange vers la Ville de Luxembourg et de modifier en conséquence l'article cinq (5) des statuts pour lui donner désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 5. «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du ou des Gérants.

Le siège social peut être encore transféré à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou, selon le cas, par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Deuxième résolution

Les associés DECIDENT de fixer la nouvelle adresse de la Société au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Dont acte, passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire des comparants prémentionnés a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: V. DEMEUSE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 21 mai 2014. Relation: EAC/2014/7095. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014075161/52.

(140088074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Team Protec, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg.

R.C.S. Luxembourg B 93.451.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mai,

par devant Nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Team Protec (la Société), une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 93.451 et ayant un capital social de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-).

La Société a été constituée le 8 avril 2003 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 597 du 2 juin 2003. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 8 avril 2013 suivant un acte notarié publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1399 du 13 juin 2013.

Ont comparu:

1) Monsieur David Desseaux, né le 16 novembre 1969 à Thionville, demeurant professionnellement au L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg, Grand-Duché de Luxembourg (ci-après «Monsieur Desseaux»),

2) Monsieur Jean-Michel Soulet, né le 25 mars 1968 à Forbach, demeurant professionnellement au ZI Carrefour de l'Europe - rue Jean Prouve, F-57600 Morsbach (ci-après «Monsieur Soulet»),

représenté par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Morsbach, France, le 2 mai 2014.

Les parties mentionnées ci-dessus seront ci-après référencées collectivement comme les Associés.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de Monsieur Soulet ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié.

Lesquelles parties comparantes, représentées tel que décrit ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que les Associés détiennent toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la Société, avec effet au 1^{er} avril 2013, du «L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg» au «L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg, Grand-Duché de Luxembourg».

2. Modification de l'article trois (3) des Statuts de la Société afin de refléter le transfert de siège social qui précède.

3. Nomination pour une durée indéterminée de Monsieur Jean-Michel Soulet en qualité de gérant technique de la Société et requalification de Monsieur David Desseaux en qualité de gérant administratif.

4. Modification de l'article treize (13) des Statuts de la Société.

III. Que les Associés ont adopté les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de transférer, avec effet au 1^{er} avril 2013, le siège social de la Société du «L-8440 Steinfort, 85A, route de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg» au «L-3753 Rumelange, 1A-1B, rue Steinberg, Grand-Duché de Luxembourg».

Deuxième résolution:

En conséquence de ce qui précède, les Associés décident à l'unanimité de modifier le premier (1^{er}) paragraphe de l'article trois (3) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le siège social de la société est établi à Rumelange. Il pourra être transféré vers toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des associés. Dans les limites de la commune de Rumelange, le siège social peut être transféré par une décision unanime des gérants ou, dans le cas d'un gérant unique, par une décision du gérant unique.»

Troisième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de nommer, avec effet immédiat et pour une durée illimitée, Monsieur Jean-Michel Soulet, demeurant professionnellement à ZI Carrefour de l'Europe - rue Jean Prouve, 57600 Morsbach, France, en tant que gérant technique de la Société.

Les Associés décident en outre à l'unanimité de requalifier Monsieur David Desseaux, actuellement gérant unique de la Société, en tant que gérant administratif.

En conséquence de ce qui précède, les gérants de la Société sont désormais les suivants:

- Monsieur Jean-Michel Soulet, gérant technique;
- Monsieur David Desseaux, gérant administratif.

Quatrième résolution:

Les Associés décident à l'unanimité de modifier l'article treize (13) des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 13.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

La société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à Monsieur Desseaux et au mandataire de Monsieur Soulet, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états civils et demeures, Monsieur Desseaux et ledit mandataire de Monsieur Soulet ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Dessaux, F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 9 mai 2014. REM/2014/1037. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014075154/79.

(140087267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Union Investment Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 28.679.

Im Jahre zweitausendundvierzehn, den zwölften Mai.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri HELLINCKX, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A. mit Sitz in L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 28.679, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen am 19. August 1988, veröffentlicht im Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, (das „Mémorial“) Nummer 256 vom 27. September 1988, zu einer Generalversammlung zusammen getreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunde aufgenommen durch Maître Joseph Elvinger, Notar mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 3. April 2013, veröffentlicht im Mémorial Nummer 1348 vom 7. Juni 2013.

Die Versammlung wird unter dem Vorsitz von Herrn Régis Galiotto, Angestellter, berufsansässig in Luxemburg eröffnet.

Der Vorsitzende ruft zur Schriftführerin Frau Solange Wolter-Schieres, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Frau Petra Hauer, Angestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

I. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Abänderung der Artikel 1, 3, 14 und 16 der Gesellschaftssatzung gemäß Vorschlag des Verwaltungsrats.

II. Dass alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen sind. Diese Liste wird gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigeführt und ordnungsgemäß von den anwesenden Aktionären, von den bevollmächtigten Aktionärsvertretern sowie vom Verwaltungsvorstand unterschrieben.

III. Dass das gesamte Gesellschaftskapital in gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben und somit keine Einladungen erforderlich waren.

Nach Beratung fasst die Generalversammlung einstimmig folgenden Beschluss:

Einzigster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt Artikel 1, 3, 14 und 16 der Gesellschaftssatzung abzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1.** Die Gesellschaft ist als Société anonyme (Aktiengesellschaft) auf der Grundlage des Gesetzes betreffend die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 einschließlich Änderungsgesetzen sowie des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über die Organismen für gemeinsame Anlagen und des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds in der jeweils aktuellen Fassung errichtet.

Sie führt den Namen UNION INVESTMENT LUXEMBOURG S.A.“

„ **Art. 3.** Der Gesellschaftszweck ist gemäß Artikel 101 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 über Organismen für gemeinsame Anlagen in seiner derzeit aktuellen Fassung die Gründung und/oder Verwaltung eines oder mehrerer Organismen für gemeinsame Anlagen sowie die individuelle Verwaltung einzelner Anlageportfolios mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger, wenn diese Anlageportfolios ein oder mehrere Finanzinstrumente, die in Anhang II Abschnitt B des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner derzeit aktuellen Fassung genannt werden, enthalten.

Als Nebentätigkeit kann die Gesellschaft darüber hinaus die Anlageberatung in Bezug auf ein oder mehrere Geschäfte mit Finanzinstrumenten, die in Anhang II Abschnitt B des Gesetzes vom 5. April 1993 über den Finanzsektor in seiner derzeit aktuellen Fassung genannt werden, sowie die Verwahrung und technische Verwaltung in Bezug auf Anteile von Organismen für gemeinsame Anlagen im Sinne von Artikel 101 des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 in seiner aktuellen Fassung tätigen.

Weiterhin ist gemäß Artikel 5 des Gesetzes vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung der Gesellschaftszweck die Gründung und/oder Verwaltung alternativer Investmentfonds sowie die individuelle Verwaltung einzelner Portfolios mit einem Ermessensspielraum im Rahmen eines Mandats der Anleger sowie die Verwaltung von Portfolios, einschließlich solcher, die von Pensionsfonds und Einrichtungen der betrieblichen Altersversorgung gemäß Artikel 19 Absatz (1) der Richtlinie 2003/41/EG gehalten werden und im Einklang mit von den Anlegern erteilten Einzelmandaten im Ermessensspielraum stehen.

Als Nebentätigkeit kann die Gesellschaft auch die Anlageberatung und die Verwahrung und technische Verwaltung in Bezug auf Anteile oder Aktien von Organismen für gemeinsame Anlagen nach dem Gesetz vom 12. Juli 2013 über Verwalter alternativer Investmentfonds in seiner aktuellen Fassung tätigen.

Die Gesellschaft kann außerdem alle Handlungen vornehmen, die zur Verwaltung dieser Organismen notwendig sind und alle Geschäfte tätigen und alle Maßnahmen treffen, die ihr Interesse fördern oder ihrem Gesellschaftszweck dienen oder nützlich sind und der aktuellen Fassung des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 bzw. des Gesetzes vom 12. Juli 2013 entsprechen.“

„ **Art. 14.** Gemäß den in Artikel 72-2 der aktuellen Fassung des Gesetzes von 1915 enthaltenen Bestimmungen ist der Verwaltungsrat ermächtigt, Interimdividenden an die Gesellschafter auszuzahlen.“

„ **Art. 16.** Ergänzend gelten die Bestimmungen des Gesetzes von 1915 und diejenigen des Gesetzes vom 17. Dezember 2010 sowie des Gesetzes vom 12. Juli 2013 in der jeweils aktuellen Fassung.“ Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannten, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. GALIOTTO, S. WOLTER-SCHIERES, P. HAUER und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. Relation: LAC/2014/23309. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxembourg, den 26. Mai 2014.

Référence de publication: 2014075179/75.

(140087656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gestamp Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 176.602.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société tenue en date du 23 mai 2014

En date du 23 mai 2014, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société a décidé de nommer Madame Catherine Koch, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, avec adresse professionnelle au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de catégorie B de la Société avec effet au 30 avril 2014 et ce pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société qui statuera sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Francisco Jose Riberas Mera, Administrateur de Catégorie A
- Madame Anne Catherine Grave, Administrateur de Catégorie B
- Madame Catherine Koch, Administrateur de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2014.

Gestamp Funding Luxembourg S.A.

Signature

Référence de publication: 2014074695/22.

(140087881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Ginaud Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 169.644.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 19 mai 2014.

Acceptation de la démission de Monsieur Norbert SCHMITZ et des sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. en tant que Gérants de catégorie B.

Acceptation de la nomination comme nouveaux Gérants de catégorie B, à partir de ce jour, de:

- Monsieur Christophe GAUL, né le 3 avril 1977 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg,
- Madame Constance COLETTE, née le 21 juin 1976 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant professionnellement 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg

Le siège social est transféré au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour la société

GINAUD INVESTISSEMENTS Sarl

Référence de publication: 2014074724/18.

(140088376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.

Ikano Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2740 Luxembourg, 1, rue Nicolas Welter.

R.C.S. Luxembourg B 65.555.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014074779/9.

(140088228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2014.
